



Canadian Council on International Law
Conseil canadien de droit international

*Période de questions et de réponses avec la Direction des affaires juridiques, MAECD
Robert Brookfield (Jurisconsulte adjoint et directeur général, Direction générale du droit
commerciale international)*

*Question and Answer Period with the Legal Bureau, DFATD
6 novembre 2015*

M. Brookfield a comparé les juristes travaillant au ministère des affaires étrangères à des « plombiers du droit international ». Hormis la publication de mémorandums d'accord, les travaux effectués au bureau des affaires étrangères s'effectuent dans un langage très technique. La partie charnière de ce travail constitue à consolider la mécanique légale des accords. Les grands principes de droit, connus du grand public, sont peu ou jamais soulevés lors des négociations. Bien sûr, un accord contient des obligations internationales contraignantes qui doivent être transposées subséquemment dans les lois canadiennes. Mais la compréhension des négociations relatives à la structuration d'un accord de droit international demande une certaine expertise. Enchaînant sur ce thème, M. Brookfield souhaite que davantage de rapporteurs spéciaux soient affectés aux négociations pour que celles-ci soient plus claires à l'œil du public. Enfin, concernant le *TransPacific Partnership* (TPP), M. Brookfield a mentionné que le nouveau ministre des affaires étrangères, l'honorable M. Stéphane Dion, est présentement ouvert à recevoir des commentaires et avis du public relativement à cet accord.

Catherine Boucher (Directrice, Direction du droit des océans et de l'environnement)

Mme. Boucher nous a parlé de son expérience de travail à titre de négociatrice. Selon Mme Boucher, ce travail exige beaucoup de discernement de la part des négociateurs. Notamment, ceux-ci doivent comprendre implicitement quels sont les éléments « intouchables » au cœur des « nuages de la négociation ». En se référant à la comparaison de M. Brookfield, Mme. Boucher a mentionné que la « plomberie » en droit international devient de plus en plus complexe : p.e. les considérations environnementales dans le droit international des pêches. Cette complexité a un impact direct sur la capacité des États de respecter leurs obligations. Mme Boucher souhaite voir faciliter ces exigences afin de voir davantage d'États respecter les dispositions négocier par leurs fonctionnaires.

*Hugh Cheetham (Avocat général (et avocat en chef du PTP), Directeur général du droit
commercial international)*

M. Cheetham a parlé de la position du Canada dans les négociations relatives au TPP. Le Canada a intégré les pourparlers du TPP en automne 2012, alors que les négociations étaient bien avancées, plus précisément lors de la quatorzième (14^e) ronde tenue en Nouvelle-Zélande. L'inclusion tardive du Canada dans les négociations du TPP signifie que plusieurs dispositions ont déjà été conclues définitivement : p.e. en ce qui concerne les dispositions portant sur la propriété intellectuelle. Cependant, généralement ces dispositions restent équilibrées et généralement positives pour les intérêts du Canada. M. Cheetham a aussi mentionné que le nouveau contexte politique canadien aura un impact sur le processus de négociation, dont la ratification de l'accord. Le TPP est un accord complexe qui prévoit de nouveaux instruments complémentaires, des dispositions visant des secteurs d'activités économiques novateurs, ainsi qu'un tout nouveau mécanisme de règlement de différend.

Mike Owen (Directeur adjoint (et avocat en chef sur le bois d'œuvre), Direction générale du droit commercial international)

M. Owen a discuté de l'état des négociations pour le nouveau traité sur le bois d'œuvre entre les USA et le Canada. Présentement, l'avancement des négociations est figé à la cinquième phase du litige entourant le renouvellement de l'entente. L'effort des négociateurs pour prolonger l'accord récemment expiré a connu un échec. Au cœur de la dispute se retrouve la détermination d'une définition commune pour les termes « standard minimal de traitement » et « traitement juste et équitable ». Un certain temps devra s'écouler avant que les négociations ne reprennent officiellement. Avec un nouveau contexte politique au Canada, les parties prenantes dans le secteur du bois d'œuvre devront être consultées avant la reprise des négociations. Cependant, le Canada est prêt à s'attaquer aux éventuels litiges découlant de l'expiration de l'accord.

Carolyn Knobel (Directrice, Direction du droit onusien, des droits de la personne et du droit humanitaire)

Mme. Knobel nous a entretenus sur la question des sanctions internationales. Toutes les sanctions imposées par le Canada à la Russie, dans le cas du conflit ukrainien, sont prévus par la loi. De multiples sanctions économiques combinées de 18 mois ont été prises contre le gouvernement russe. De plus, certains individus ciblés ont vu leurs biens être gelés et ils ont été sanctionnés d'une interdiction de voyager. Mme. Knobel a aussi discuté des nouveaux dialogues sur la scène internationale : le cas du nucléaire nord coréen, et le cas de la violation des droits humains en Birmanie. Il s'agit de deux cas particulièrement stimulants selon Mme Knobel, car ils impliquent le travail de négociateurs issus d'un spectre élargi de secteurs scientifiques et professionnels.

Stephan Randall (Directeur, Direction du plateau continental)

M. Randall nous a parlé de son projet portant sur le plateau continental canadien, et de l'application de la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer* de 1982. Les États côtiers ont le droit de déterminer leur plateau continental par un processus mixte de science juridique et géologique. Le travail consiste à établir la profondeur des sédiments grâce à des tests sismiques, et d'étudier l'histoire géologique afin de déterminer les délimitations effectives du plateau continental nord américain, particulièrement dans la région de l'Arctique. Ce travail est essentiel puisque les

frontières établies par les plateaux continentaux déterminent à quelle juridiction appartiennent les droits d'exploitation des ressources non renouvelables. La Russie a complété ce même projet, et a compilé des données étoffées pour supporter leurs réclamations sur les territoires de l'Arctique.

Hugh Adsett (Juriconsulte adjoint et Directeur général, Direction générale des affaires juridiques)

M. Adsett, pour sa part, nous a parlé de l'application des accords de droit international en droit interne canadien, et plus généralement du respect des normes internationales. D'une part, le Gouverneur Général du Canada sanctionne les lois votées au Parlement fédéral seulement lorsqu'elles sont compatibles avec le droit international. Les traités ratifiés par le Canada sont aussi déposés en Chambre des communes par soucis de transparence. Des mémoires portant sur le respect des normes internationales sont déposés au Cabinet des ministres. Mais c'est le ministère des affaires étrangères, et un de ses départements en particulier, qui s'occupe spécifiquement de la ratification et de l'adoption de lois internes en droit interne. Toutefois, tout comme M. Brookfield, M. Adsett souhaite que le processus de ratification des accords internationaux soit plus transparent pour la société civile canadienne. Reprenant la comparaison de M. Brookfield, M. Adsett souhaite que plus d'outils soient disponibles dans la « boîte à outil du plombier ». Il souhaite que le gouvernement saisisse plus d'opportunités pour démontrer l'engagement du Canada envers les normes de droit international. Dans le nouveau contexte politique, M. Adsett a indiqué qu'une des priorités du gouvernement était de ratifier un accord international sur le commerce des armes.

The CCIL thanks and congratulates all Rapporteurs for their participation in the program for this year's Conference.

Any opinions expressed herein do not necessarily reflect those of the CCIL.